



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2017

2

OBJET : Exercice 2017 - Gouvernance
Installation de Monsieur Michel PONS - Délégué titulaire de la Communauté urbaine
Désignation de Madame Janine de la VAUZELLE - Membre associé du Syndicat

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour	Voix-contre	À l'unanimité
	Abstention(s)	Non-participation-au-vote	

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt-huit mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

14 TITULAIRES PRESENTS : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. PONS et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. UDRON d'Aigremont, M. FERRU et M. ALZINA de Chambourcy.

4 TITULAIRES ABSENTS : M. LE BLOAS d'Orgeval, M. JULIEN d'Aigremont, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

4 TITULAIRE EXCUSES : M. SANTINI de CU GPS&O, M. DUPON d'Orgeval, M. GOURVENEK de Chanteloup les Vignes, M. DEWASMES de Médan.

SECRETAIRE : Monsieur Bernard FERRU.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2015362-0002 du Préfet de Région du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1^{er} Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n°2015362-0003 du Préfet de Région 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris & Oise en Communauté Urbaine au 1^{er} Janvier 2016 ;

Vu l'article 4 de l'arrêté n° 2015362-0003 mentionnant les compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et notamment l'exercice de la compétence « assainissement » ;

Vu l'arrêté n°2016148-0005 du Préfet des Yvelines du 27 mai 2016 constatant la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) ;

Vu la délibération du 6 octobre 2016 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat conformément à l'arrêté préfectoral 2016148-0005 du 27 mai 2016 et notifié au syndicat par courrier du 13 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral 2017033-0004 du Préfet des Yvelines du 2 février 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu la délibération de la Communauté urbaine «Grand Paris Seine & Oise » du 15 décembre 2016, portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) et élisant Monsieur Michel PONS comme délégué titulaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise », en remplacement de Madame Jeanine DE LA VAUZELLE, qui n'a pas la qualité d'élue pour siéger en syndicat mixte fermé,

Vu l'article 6.2 des statuts stipulant que « Le syndicat intercommunal mixte peut faire appel à des membres associés.

Les membres associés résident sur le territoire du syndicat et ont une expérience reconnue dans le domaine de l'assainissement.

Leur nombre est fixé par délibération du comité syndical sans que celui-ci ne puisse dépasser deux membres associés.

Ils sont proposés par le Président et leur désignation est soumise au vote du comité syndical.

Les membres associés siègent au comité syndical sans voix délibérative.

Ils ne siègent ni au bureau, ni aux commissions réglementaires.

Ils peuvent participer aux comités de pilotage ou à tout projet mené par le syndicat. »

Vu la proposition du Président de fixer à un le nombre de membres associés,

Vu la proposition du Président de désigner Madame Janine de la VAUZELLE comme membre associé,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de prendre acte de l'élection de Monsieur Michel PONS comme délégué titulaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise », en remplacement de Madame Janine de la VAUZELLE.

Article 2 :

de fixer à un le nombre de membres associés.

Article 3 :

d'approuver la proposition de Monsieur le Président de désigner Madame Jeanine de la VAUZELLE comme membre associée.

Article 4 :

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 17 AVR. 2017

et de la publication le : 20 AVR. 2017

le Président

Karl OLIVE



Le Président,

Maire de Poissy,

Vice-président de la Communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise,

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,

Karl OLIVE